

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 28

N°060

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 MAI 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 15 mai, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 7 mai 2019, s'est réuni en Mairie à 19H00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : KOUAME Akoua Marie, MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya, LENOURY Nadia.

Représentés par :

Monsieur Jean-François MONINO	Madame Soizig NEDELEC
Madame Laurence GRARE	Madame Sandrine LE MOINE
Madame Danielle MARINO	Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Pascal BEAUDET	Monsieur Anthony DAGUET
Monsieur Patrick LE HYARIC	Madame Magali CHERET
Madame Sylvie DUCATTEAU	Madame Sophie VALLY
Monsieur Eric PLEE	Monsieur Antoine WOHLGROTH
Monsieur Kilani KAMALA	Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Alice FAGARD	Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Guillaume SANON	Monsieur Nourredine KADDOURI
Madame Hana RABAH	Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Hakim RACHEDI	Monsieur Omar AÏT-BOUALI
Monsieur Rachid ZAIRI	Monsieur Daniel GARNIER
Madame Ling LENZI	Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Nourredine KADDOURI

Direction Générale Adjointe Solidarités et Proximité/ Direction de l'Education et de l'Enfance/Service Enseignement

OBJET : Participation financière de la Ville au fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'Éducation nationale.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.442-5 du code de l'éducation ;

Vu la délibération n°219 du 25 octobre 2005, portant sur la participation financière de la Ville au fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'Education nationale ;

Vu la délibération n°100 du 2 mai 2018 fixant à 435 € la participation demandée à la Ville pour les élèves de maternelle et à 490 € pour les élèves d'élémentaires ;

Vu le budget communal ;

Considérant qu'il convient de déterminer la participation de la Ville pour les élèves demeurant à Aubervilliers et fréquentant les écoles élémentaires Chné'or et Notre Dame des Vertus, ainsi que l'école maternelle Notre Dame des Vertus, seules écoles d'Aubervilliers sous contrat d'association avec l'Education nationale ;

Adoption à l'unanimité par 42 pour

DELIBERE :

APPROUVE la reconduction de la participation de la Commune aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'Education nationale, pour les élèves de maternelle domiciliés à Aubervilliers, à 435 € par élève et par an.

FIXE la participation de la Commune aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'Education nationale, pour les élèves d'élémentaire domiciliés à Aubervilliers, à 500 € par élève et par an, soit 10 € de plus que l'année précédente.

Reçu en préfecture le : 17/05/19

Publié le : 17/05/19

Certifie exécutoire : 17/05/19

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

